

## La gestion des espèces exotiques envahissantes : de la recherche d'une solution technique à la construction d'un collectif

**Pour nombre de gestionnaires d'espaces naturels, la prise en compte des espèces exotiques envahissantes relève d'abord d'une question technique. Mais les approches en sciences humaines et sociales nous démontrent ici que les choix techniques dépendent également de facteurs socioculturels et que la gestion des ces espèces, susceptibles de se propager par différents moyens, nécessite la constitution d'un collectif impliquant tous les acteurs concernés, qu'ils soient scientifiques, gestionnaires ou usagers.**



Pour les gestionnaires d'espaces, la prise en compte des espèces exotiques envahissantes (EEE) présentes sur leur territoire (photo ❶) relève d'abord d'un problème technique : quelles espèces peut-on gérer, de quelle manière, avec quelles techniques ? Si cela nécessite de croiser

entre autres des connaissances en écologie, à propos de la dynamique des populations et des processus d'invasion, et une réflexion sur les techniques les plus efficaces pour résoudre les problèmes posés, ces connaissances sont bien loin de suffire. En effet, la dissémination et la prolifération d'espèces exotiques résultent d'un ensemble complexe de facteurs, écologiques, biologiques, économiques, mais aussi sociaux et culturels. Les interrogations qu'elles suscitent concernent à la fois l'écologue, le biologiste, mais aussi l'ethnologue, le sociologue ou l'historien. Comportements des espèces et comportements humains sont très liés, et comprendre le rôle de ces derniers dans la dissémination des espèces et dans les actions entreprises pour les réguler s'avère nécessaire pour l'efficacité de la gestion.

C'est le plus souvent à partir des notions de « perception », de « représentations », que les sociologues ou les ethnologues sont sollicités en aide à la gestion des espèces invasives, comme d'ailleurs d'une manière générale dans les programmes interdisciplinaires portant sur les liens entre nature et société (Friedberg, 1992). Il s'agit de répondre aux interrogations des gestionnaires à propos de l'acceptabilité de certaines techniques de régulation des espèces ou bien du « désintérêt » de certains acteurs envers les espèces invasives. Mais les

questionnements sur lesquels ces disciplines peuvent intervenir embrassent un cadre beaucoup plus large. Elles vont le plus souvent commencer par reformuler la demande initiale, et leurs investigations vont les mener dans différentes directions, jusqu'à interroger la catégorie même d'espèce exotique envahissante (Menozzi, 2010 ; Remy *et al.*, 2008, Valéry *et al.*, 2008 ; Thompson *et al.*, 1995).

Dans cet article, nous aborderons trois types de questionnements qui interrogent plus directement les opérations de gestion. Une première forme de questionnement porte sur la perception des espèces exotiques envahissantes et les représentations dont elles sont l'objet, et les conséquences pour la gestion. Un second questionnement aborde les problèmes d'organisation de la gestion entre les différents intervenants. Ces deux approches ne sont pas indépendantes, loin de là. Si l'on se réfère à Haudricourt (1962), on peut envisager les relations que les sociétés humaines entretiennent avec la nature comme significatives de celles que les humains entretiennent entre eux au sein de la société. Un troisième questionnement s'intéresse la production de connaissances et notamment au rôle joué par la recherche scientifique dans l'aide à la gestion des EEE.

### Les EEE : une question de perceptions et de représentations ?

Dans la mesure où la gestion du milieu naturel s'effectue à partir de la classification des espèces, sous forme de liste, dans les textes réglementaires, analyser



1 Herbière de jussies (*Ludwigia grandiflora*) non fleuri en bordure de l'étang d'Aureilhan (Landes).

© A. Dutarre (Irsite)

la catégorie EEE n'est pas sans intérêt. Définies à partir de deux critères régulièrement soumis à discussion dans le milieu scientifique, le statut exotique et l'impact, les espèces invasives constituent une catégorie d'espèces aisément identifiables pour la gestion<sup>1</sup>. Elles correspondent à ce que André Micoud et Sophie Bobbé (2006) appellent une catégorie institutionnalisée pour la gestion, c'est à dire une catégorie « naturalisée », dont le caractère d'évidence rend difficile une mise en débat. Par ailleurs, on constate que les espèces exotiques envahissantes sont essentiellement présentées comme ayant des impacts négatifs, et ne sont envisagées que comme une menace pour la biodiversité, bien que cela ne soit pas toujours suffisamment étayé par les connaissances scientifiques disponibles (Barbault, 2007). Comment, après avoir été systématiquement valorisées depuis l'époque des grandes découvertes (Aragon, 2005), les espèces exotiques deviennent-elles sujettes à suspicion ? Il est de fait pertinent de s'interroger sur les renversements de valeurs à l'œuvre.

Interroger diverses catégories de personnes (chercheurs, gestionnaires, associations, populations, etc.), lors d'une enquête sur les espèces exotiques invasives, conduit inévitablement à faire émerger différentes perceptions qui prêtent à débat. Afin de saisir cette variabilité, sociologues et ethnologues s'intéressent aux représentations sociales et culturelles définies comme « une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble

social » (Jodelet, 1989). Deux aspects vont, ici, nous intéresser plus particulièrement : la manière de classer les espèces et ses conséquences en terme de gestion et les facteurs socioculturels qui entrent en jeu dans les choix techniques opérés. Certaines situations tendent à montrer que les catégorisations de ces espèces ne sont pas si simples.

Le thème de la perception a constitué un des grands axes fédérateurs de l'appel à projet INVABIO<sup>2</sup> (Dalla Bernadina, 2010). Une espèce définie par les écologues comme étant invasive ne sera pas forcément perçue de cette manière par les populations amenées à la côtoyer. Autant *Prunus serotina* est une espèce invasive pour les forestiers et les écologues, appelant de fait une gestion, autant il constitue un arbre « invisible » pour une partie des usagers des forêts qu'il colonise, leur rendant in formulable la question de sa gestion (Decocq. *et al.*, 2005). De même, les scientifiques s'inquiètent de la progression de l'algue exotique *Caulerpa taxifolia*, qui envahit de manière invisible, pour qui n'est pas plongeur, les fonds marins méditerranéens, et cherchent à rendre visible le phénomène (Pellegrini, 2005). Mais une espèce envahissante est-elle nécessairement une espèce exotique ? À l'inverse de la caulerpe, la prolifération d'une algue locale, *Ulva armoricana*, n'est pas « vue » par les écologues alors que le phénomène, qui provoque des échouages en masse d'algues sur les plages bretonnes, préoccupe la population et les municipalités (Pellegrini, 2001). Ou encore, le cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*) traité comme une espèce indigène (mais certains scientifiques le définissent comme exotique),

1. Par exemple, cette catégorisation a donné lieu à la création de plusieurs groupes de travail sur le territoire français, portant exclusivement sur ces espèces et ayant pour objectif de trouver des solutions efficaces pour les gérer. De même, il leur a été dédié un séminaire.

2. Programme « Invasions biologiques » soutenu par le ministère chargé de l'écologie et du développement durable (2003-2006).

► a néanmoins été pris en compte dans le programme INVABIO. La visibilité ou non d'une espèce joue un rôle important dans la perception des nuisances, des risques liés à sa propagation (Dalla Bernardina, 2010b) et de la nécessité de sa gestion.

Par ailleurs, une espèce exotique est-elle nécessairement nuisible ? L'exemple de la crépidule souligne que la réponse à cette question ne va pas de soi : faut-il gérer les crépidules (*Crepidula fornicata*) dans la rade de Brest dans la mesure où elles nuisent à l'activité de la coquille Saint-Jacques au détriment de la qualité de l'eau dont elles semblent être devenues un élément équilibrant ? Considérée comme une espèce exotique envahissante, son statut devient incertain dès lors qu'elle participe aussi à des équilibres qu'il paraît problématique de remettre en cause (Bachelet, 2010). La présence de *Chromolaena odorata* en forêt camerounaise semble favoriser la progression de la forêt par sa résistance aux feux de savane (Youta Happi, 1998).

Comment classer certaines espèces commerciales qui deviennent invasives ? Dans quelle mesure certaines espèces invasives peuvent-elles être commercialisées dans le cadre d'une tentative de régulation ? Une espèce exotique envahissante peut-elle être aussi une espèce commerciale ? Les difficultés inhérentes à l'exploitation de l'écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*) tendraient à montrer la difficulté qu'il peut y avoir à classer une espèce à la fois comme invasive (donc implicitement nuisible) et susceptible d'une exploitation commerciale (donc implicitement positive).

Des représentations divergentes des espèces invasives coexistent donc, qu'elles portent sur leurs nuisances supposées, sur les risques que leur présence entraîne, ce qui ne va pas sans poser problème quand des gestionnaires décident d'intervenir sur ces espèces.

Les techniques de gestion de ces espèces en tant que pratiques de médiation entre les humains et le milieu naturel sont aussi porteuses de représentations qui motivent les choix des gestionnaires.

Utilisé au départ comme une des techniques de régulation de la jussie, le désherbage chimique a par la suite été mis en cause par certains chercheurs et gestionnaires, du fait des risques d'atteinte au milieu naturel. Mais ces préconisations vont à l'encontre des représentations que certains usagers-gestionnaires ont de ces produits : des techniques jugées efficaces au regard de l'idée de progrès dont elles sont porteuses. De fait, certains usagers des milieux colonisés par la jussie étaient réticents à l'idée d'abandonner le désherbage chimique au profit d'une autre technique, comme l'arrachage manuel, considérée comme « archaïque » ou « un retour à l'âge de pierre », bien que préconisée par certains gestionnaires (Menozzi et Dutartre, 2007).

L'ethnologue est aussi amené à se questionner sur le cadre implicite de la gestion qui conduit à mettre en œuvre telle ou telle technique. Dans la plupart des cas, on observe au niveau local une gestion plutôt centrée sur les espèces (à éliminer, arracher, couper...). Les questionnements des gestionnaires portent essentiellement

sur le choix des techniques (herbicide ou arrachage ?) à mettre en œuvre (photo ②), sans prise en compte d'éléments plus larges, en termes de gestion globale d'un territoire donné. Dans le cas du ragondin (*Myocastor coypus*), si les modalités de sa gestion sont mises en discussion, à travers le choix des techniques, la raison de cette gestion n'est jamais discutée (Mougenot, 2006). Un autre clivage peut apparaître entre les partisans de l'éradication des espèces et ceux qui, conscients de l'impossibilité d'atteindre cet objectif, préconisent la régulation. Ces choix de gestion sont aussi liés aux choix techniques qui peuvent effectivement être effectués.

Interroger les motivations qui orientent vers tel choix plutôt que tel autre rend compte de la manière dont nous envisageons notre relation à la nature, qui gouverne implicitement nos objectifs de gestion des espèces invasives. Pour certains auteurs, les objectifs de gestion de ces espèces témoignent d'une volonté de maîtrise exacerbée du milieu naturel. Ces objectifs sont le plus souvent envisagés en termes de lutte, de guerre, de bataille contre ces espèces jugées envahissantes (Larson, 2005) illustrant cette volonté de maîtrise. Certains gestionnaires définissent une invasion biologique à partir du moment où ils la considèrent comme un problème de « non maîtrise » par l'homme. La nécessité invoquée de gestion des espèces invasives est-elle l'aboutissement suprême de la volonté des sociétés occidentales de maîtriser la nature ? (Génot, 2008). Un tel constat n'amène-t-il pas à se questionner sur la nécessité d'un débat éthique sur ces questions de la part des gestionnaires, mais aussi de tous les partenaires directs ou indirects de la gestion, dont les tenants des sciences humaines et sociales ?

### Les EEE, des nuisances collectives qui induisent une gestion collective ?

Le second questionnaire porte sur la dimension sociale des techniques utilisées pour la gestion des espèces exotiques et invasives. Si les choix techniques relèvent des systèmes de représentations en vigueur (comme l'intérêt pour le traitement chimique par certains utilisateurs, aujourd'hui de plus en plus remis en cause du fait que les traitements herbicides en milieu aquatiques ne sont plus autorisés), ils s'inscrivent aussi dans une dimension sociale. En effet, dans la mesure où ces espèces ne connaissent pas les frontières territoriales, une gestion efficace ne peut être l'œuvre d'un seul individu. La gestion, en tant que « production de règles sociales en vue de la maîtrise technique » (Billaud, 1999) induit la prise en compte de la dimension collective mettant en relation différentes catégories d'acteurs, notamment scientifiques, gestionnaires et usagers. Cela nécessite que soient désignés les personnes qui devront définir les modalités d'organisation et les techniques considérées comme étant les plus adéquates, mais aussi que soit définie la manière dont s'articuleront les actions selon les différentes échelles, locale, régionale, nationale, voire internationale.

Trois raisons majeures peuvent motiver la mise en place d'actions de gestion d'espèces animales comme

végétales : les préjudices subis par les usages, les nuisances envers la santé, les atteintes à la biodiversité (préservation des espèces dites patrimoniales, ou bien des milieux naturels considérés comme uniques ou originaux – Lodge, 2003).

On constate la grande diversité des situations en matière de gestion des espèces invasives selon les acteurs impliqués, les conditions de développement des espèces, les milieux concernés. On peut rapprocher ce constat de celui effectué par Mailliet, (2006), à partir de l'exemple du séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*), sur les caractéristiques écologiques des invasions. Il montre qu'une « théorie générale » de l'invasion, telle qu'elle a été élaborée dans les années 1980, est aujourd'hui largement remise en cause par des travaux plus récents qui tendent à souligner la diversité des mécanismes explicatifs et la complexité des processus à l'œuvre. Ce constat sur la diversité des mécanismes écologiques peut aussi s'appliquer à la diversité des configurations sociologiques rencontrées.

Par exemple, il n'y a pas un acteur type désigné pour prendre en charge la gestion des espèces invasives. Il s'agit de tout acteur susceptible d'exercer une action contre les espèces, des pêcheurs dans certains cas, des chasseurs dans d'autres, ou bien encore des techniciens de collectivités. Les travaux de Mougenot (2002) sur la gestion du ragondin en France montraient que les acteurs gestionnaires de cette espèce se distinguaient non seulement par leur organisation mais aussi par le fait qu'ils n'utilisaient pas les mêmes techniques, les chasseurs privilégiant le piégeage et les agriculteurs l'empoisonnement chimique. En outre, selon les territoires et la configuration des acteurs et leur mobilisation, la gestion effective de l'animal était réalisée ou non. Choix des techniques et réseaux de relations entre les différents acteurs gestionnaires sont ici interdépendants.

La question des choix techniques et de leur efficacité doit aussi être envisagée en lien avec la qualité de la coordination des acteurs. L'efficacité d'une méthode de gestion ne peut d'ailleurs être seulement technique, elle est aussi d'ordre social. Le sociologue va s'interroger sur la manière dont cette gestion technique est socialement organisée. Les espèces invasives ont au moins un point commun entre elles : il semble que leur gestion relève d'une approche collective, induisant coordination et collaboration entre différentes catégories d'acteurs gestionnaires, dans différentes catégories d'espaces. En quoi cette nouvelle catégorie d'espèce (c'est-à-dire les invasives) est-elle le signe d'une forme inédite de gestion qui n'aurait pas été opérée dans les actions contre les animaux ou espèces dits nuisibles ou bien s'agit-il seulement d'un autre mode de définition et de classification des espèces ? À tout le moins, la différence de statut juridique constitue un élément important qui différencie espèces exotiques envahissantes et espèces nuisibles. Les premières, hormis la jussie depuis 2007, ne possèdent pas de statut juridique, à la différence d'une espèce définie comme nuisible. Les gestionnaires ne possèdent de fait d'aucun outil réglementaire pouvant contraindre à leur gestion. Par delà cet aspect,



© A. Dutarre (Iristea)

2 Chantier d'arrachage mécanique  
d'un herbier de plantes aquatiques  
envahissantes sur l'étang de Léon  
(Landes).

des disciplines comme l'histoire, l'ethnologie, la sociologie peuvent s'avérer pertinentes dans la mesure où elles permettent de mettre en perspective notre relation aux espèces invasives, et de comparer les événements actuels à des situations analogues, mais éloignées dans le temps ou dans l'espace (Dalla Bernardina, 2010).

La gestion d'une espèce invasive met les acteurs des territoires face à la nécessité de leur interdépendance spatiale et sociale, les conduisant à réaliser de nouvelles formes de partenariat pour espérer une réussite (Mougenot, 2002). Le manque de coordination des gestionnaires entre des territoires différents est en effet un facteur d'échec non négligeable. Cette interdépendance s'observe au niveau des territoires, d'une manière horizontale, mais aussi aux différents échelons de la gestion, qu'ils soient local (le niveau d'intervention technique), régional national ou international, où chaque niveau joue un rôle propre. Dans le cas du ragondin, le niveau national encadrait juridiquement les conditions des actions de lutte, le niveau régional finançait et établissait la liste des espèces nuisibles, au niveau local, différents types de structures hétérogènes prenaient concrètement en charge les actions de gestion (Mougenot, 2006).

Le cas de *Prunus serotina* dans le Nord de la France (Decocq *et al.*, 2005), met en évidence l'absence d'un cadre global de représentation de l'espèce, rendant problématique sa gestion qui se caractérise par la fragmentation et le manque de coordination des actions. Hormis les forestiers et les scientifiques, qui ont lancé l'alerte, aucun groupe d'usagers des forêts colonisées n'a réagi et peu d'actions de gestion ont été jusqu'alors mises en place (Decocq *et al.*, 2005).

La gestion du cormoran dans l'Est de la France et dans les pays proches concernés par sa dynamique de colonisation (Allemagne, Suisse, Pays-Bas) montre une variété de solutions adoptées. La France se distingue par une



3 Les milieux urbains ne sont pas épargnés par la colonisation végétale de la jussie : ici dans le canal de la Haute Colme (Nord).

© A. Dutartre (Iristeq)

► gestion autoritaire centralisée du problème, par l'intermédiaire des corps institutionnels. Les représentants de la pisciculture et de la pêche en sont des acteurs importants (Méchin et Wintz, 2005).

La pluralité des échelles peut rendre problématique la mise en place d'une gestion vue comme efficace. Le cas de la jussie est intéressant à cet égard. Sa gestion était perçue comme un problème « technique » à l'échelle régionale, de la part des gestionnaires éloignés du terrain, et politique de la part des gestionnaires locaux, qui dénonçaient un manque de prise en compte par des instances régionales ou nationales d'un problème par lequel ils se sentaient dépassés. De même, la nécessité de gérer *Prunus serotina* est différente selon l'échelle hiérarchique et géographique à laquelle interviennent les gestionnaires de l'Office national des forêts. Les forestiers de terrain directement confrontés à *Prunus serotina* souhaitent son éradication rapide tandis qu'au niveau des directions territoriales et générales, les gestionnaires suggèrent d'attendre et d'évaluer au préalable son réel impact sur l'écosystème.

Cette nécessité collective de gestion met en relation différentes catégories d'acteurs, porteurs de visions différentes du monde et de la question des espèces invasives. Notamment, chercheurs, gestionnaires, usagers, devraient être amenés à collaborer de manière permanente. Quelles sont les conditions de cette collaboration ?

### ...et qui induisent une production des connaissances collective ?

La gestion des espèces invasives pose la question de la production des connaissances nécessaires pour une optimisation des actions à entreprendre. Dans leurs champs d'analyse, notamment dans le cadre

d'INVABIO, la plupart des ethnologues ont questionné la relation entre chercheurs et gestionnaires. De telles approches permettent de mieux saisir la complexité de ces relations ainsi que celles entre scientifiques, opinion publique et médias (Dalla Bernardina, 2010b). Les scientifiques sont sollicités pour apporter de la connaissance sur plusieurs aspects : identifier et caractériser un phénomène, tenter de l'expliquer et d'en analyser les mécanismes et, enfin, proposer des solutions techniques à mettre en œuvre pour résoudre ce qui est considéré comme un problème.

Du point de vue des experts (le plus souvent des chercheurs en biologie et en écologie, qui détiennent et qui produisent une forme de connaissance légitime, et qui la mettent à disposition au profit de la gestion des espèces exotiques envahissantes), la transmission de la connaissance et de l'information est souvent envisagée dans une dynamique *top-down*, les scientifiques apportant aux gestionnaires les connaissances dont ils ne disposent pas ce qui, de leur point de vue d'expert, doit permettre ou en tout cas favoriser la résolution des erreurs manifestes de gestion qu'ils peuvent être amenés à observer. Mais selon les cas, les configurations liées à l'implication des scientifiques peuvent fortement varier. Le ragondin est une espèce décrite par Mougénot (2002) comme « abandonnée par les scientifiques ». Le succès des actions menées contre cet indésirable repose sur la constitution de réseaux hétérogènes mais fonctionnels de partenaires, et leur implication dans la production de connaissances autant que dans leur utilisation. En revanche les jussies ont suscité divers travaux de recherche, dont quatre thèses soutenues ou en cours depuis 2003, et de nombreux travaux orientés vers l'action. De même, l'apparition et le développement de *Caulerpa taxifolia* ont été étudiés entre autres à travers le programme européen Life depuis 1993, suivi d'un programme

du ministère chargé de l'environnement sur trois ans à partir de 1999. Afin de surveiller le développement de l'algue, les scientifiques ont fédéré des plongeurs, des pêcheurs lesquels font remonter régulièrement des informations non seulement sur l'algue mais aussi sur l'état du milieu participant ainsi à la connaissance du milieu sous-marin. Toutes ces recherches ont d'ailleurs fait dire aux biologistes de ces programmes que la caulerpe est, et ce paradoxalement puisque c'est un organisme non désiré, l'espèce la mieux connue (Pellegrini, 2005). Ou encore, les règles de la gestion du cormoran dans l'Est de la France reposent sur la définition de quotas de tirs au niveau national après une analyse scientifique des données de comptage des oiseaux, dans le but de répondre à la demande des pêcheurs, mais sans se préoccuper des conditions locales de mise en œuvre. La seule accumulation de connaissances scientifiques ne garantit pas l'efficacité de la gestion (Méchin et Wintz, 2005 ; Méchin, 2007)

Une partie de la connaissance sur ces espèces est ainsi produite à travers les collaborations entre gestionnaires, techniciens et chercheurs et experts, dans les réseaux constitués entre ces différents types d'acteurs. Par exemple, la production d'informations sur la répartition de certaines espèces exotiques envahissantes repose sur la collaboration entre les gestionnaires de terrain, impliqués dans la localisation des zones de colonisation (photo ④), les gestionnaires coordinateurs, qui interviennent à d'autres échelles géographiques ou administratives, comme par exemple celle du département ou de la région, et qui produisent des outils (fiche technique de collecte de données) permettant la construction collective d'une carte de répartition. Les connaissances ainsi produites relèvent alors d'un maillage entre différents acteurs et ne sont plus le fait des seuls scientifiques (Mougenot, 2002). Ce maillage, qui participe à l'élaboration des connaissances, rend aussi possible un partage de l'information. Dans le cas de *Prunus serotina*, c'est la fragmentation des acteurs qui a constitué un frein à la diffusion suffisante de l'information (Decocq *et al.*, 2005). Il n'y a donc pas forcément un partage entre d'un côté des acteurs qui produisent de la connaissance tels les scientifiques, et de l'autre des gestionnaires qui l'utilisent. De plus, outre les gestionnaires de sites, les acteurs en contact avec les espèces invasives, les propriétaires de terrain, les usagers, etc. peuvent aussi produire un ensemble de connaissances sur ces espèces, leur localisation, l'histoire de la colonisation, les techniques utilisées pour s'en débarrasser quand cela semble devenu impératif. Aussi sommes-nous incités à interroger les formes d'expertises, autres que scientifiques, qui peuvent se mettre en place en vue de la gestion des espèces invasives (photo ④).

La production de ces connaissances hybrides repose ainsi sur des modalités d'organisation sociale. Dans certains cas, celles-ci prennent la forme de groupes de travail, dans l'objectif de favoriser les collaborations entre les différentes catégories d'acteurs aux différentes échelles tel le GT IBMA (voir l'article page 12 du présent

numéro). Dans quelle mesure ces groupes favorisent-ils la coordination et le partage et la diffusion des connaissances ? Ils offrent dans tous les cas une opportunité pour les acteurs de la gestion (à savoir lesquels sont concernés exactement) pour co-construire une part des connaissances sur ces espèces invasives et permettre l'action dans un contexte d'incertitude : incertitudes touchant à la fois à la dynamique des espèces, au maintien des usages et besoins humains contraints par l'invasion, pérennité des financements nécessaires, etc. Cette conception de la connaissance est fondée sur un apprentissage collectif et la mise en œuvre conjointe de protocoles scientifiques et techniques déjà établis et de pratiques encore partiellement empiriques. La nécessité exprimée de constituer des groupes de travail à différentes échelles pour aider à la gestion des espèces invasives y répond d'ailleurs très bien.

### Conclusion

Pour les sciences humaines et sociales, la prise en compte de la question de la gestion des espèces invasives conduit à adopter un cadre de réflexion et d'observation plus large que les seuls questionnements d'ordre technique, demande initiale des propositions de collaboration à des programmes pluridisciplinaires. L'étude des espèces exotiques envahissantes et des modalités de gestion permet de s'interroger d'une manière plus large sur les rapports entre culture, écologie et société (Dalla Bernardina, 2010). Le sociologue ou l'ethnologue se pencheront sur l'analyse des logiques et modalités de gestion de ces espèces en lien avec les modalités de définition des enjeux sociaux et naturels concernant la biodiversité, et plus généralement sur notre relation au milieu « naturel ». Ces espèces exotiques et invasives constitueraient alors un cas particulier des problématiques liées à la question plus générale de la gestion de la nature. Impliquer les sciences humaines et sociales apporte une dimension réflexive à la question

④ Le partage des expertises de l'ensemble des acteurs en contact avec les espèces invasives (gestionnaires, usagers, scientifiques, propriétaires...) est essentiel pour la mise en place d'une meilleure gestion des espèces invasives.



© A. Dutarre (Irtsea)

▶ de la gestion de ces espèces, complémentaire à celle déjà en pratique chez certains écologues et gestionnaires.

Du fait de la diversité des acteurs sociaux impliqués, différentes visions du monde et des espèces invasives se côtoient, rendant parfois incertaines et discutées les conditions de leur gestion. Du fait du rôle qu'il peut jouer dans le recueil et l'analyse de ces représentations et visions du monde, l'ethnologue ou le sociologue est appelé à endosser un rôle de « passeur », de discours, de pensées, entre les différents « mondes sociaux » appelés à se côtoyer autour de la problématique des espèces exotiques envahissantes. Ces disciplines sont amenées à participer à l'élaboration d'une vision partagée du monde ou de possible mondes et de leurs futurs, nécessaire à leur gestion, comme le constate Bernard Kalaora (2000) pour la gestion intégrée des zones côtières. Pour certains chercheurs en écologie impliqués dans la gestion, cela signifie pour les représentants des sciences humaines, ethnologie, sociologie, histoire,

psychologie... de dépasser leur statut de producteur d'analyses pour endosser le rôle d'expert impliqué. Quelle position doivent-ils adopter dans ces configurations de gestion ? ■

### Les auteurs

#### Marie-Jo MENOZZI

18 Painfaut, 56350 Saint-Vincent-sur-Oust  
✉ [marie-jo.menzozi@orange.fr](mailto:marie-jo.menzozi@orange.fr)

#### Patricia PELLEGRINI

Muséum national d'Histoire naturelle,  
Éco-anthropologie et ethnobiologie,  
Département Hommes, natures, sociétés,  
CP 135, 57 rue Cuvier, 75231 Paris Cedex 05  
✉ [ppellegrini1@yahoo.fr](mailto:ppellegrini1@yahoo.fr)

## QUELQUES RÉFÉRENCES CLÉS...

- 📄 **DALLA BERNARDINA, S.**, 2010, « Les invasions biologiques sous le regard des sciences de l'homme », in : BARBAULT, R., ATRAMENTOWICZ, M. (coord), *Les invasions biologiques, une question de natures et de sociétés*, Éditions Quae, Paris, 179 p, p. 65-108.
- 📄 **FRIEDBERG, C.**, 1992, Représentations, classification : comment l'homme pense ses rapports au milieu naturel, in : JOLLIVET M. (dir), *Sciences de la nature, sciences de la société. Les passeurs de frontières*, CNRS éditions, p. 357-380.
- 📄 **MENOZZI, M.-J.**, 2010, Comment catégoriser les espèces exotiques envahissantes, *Études rurales*, janvier-juin 2010, n° 185, p. 51-66.
- 📄 **MICOUD, A., BOBBÉ, S.**, 2006, Une gestion durable des espèces animales est-elle possible avec des catégories naturalisées ?, *Natures Sciences Sociétés*, n° 14, p. 32-35.
- 📄 **VALÉRY, L., FITZ, H., LEFEUVRE, J.-C., SIMBERLOFF, D.**, 2008, In Search of a Real Definition of the Biological Invasion Phenomenon Itself, *Biological Invasions*, 10 (8), <http://www.springerlink.com/content/g22202584223vt02/fulltext.pdf>

▶ Consulter l'ensemble des références sur le site de la revue [www.set-revue.fr](http://www.set-revue.fr)



*Moule d'eau douce originaire d'Asie, la dreissène (*Dreissena polymorpha*) peut entraîner une modification du fonctionnement de l'écosystème des eaux où elle pullule, par la surconsommation de phytoplancton.*